



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°76-2020-36

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2020

Sommaire

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-017 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-19 PARTENARIAT PRESSE ET PLACES GRATUITES (1 page)	Page 3
76-2020-02-04-010 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-12 APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS ET DU RESULTAT 2018 (1 page)	Page 5
76-2020-02-04-012 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-14 DM N°2 (2 pages)	Page 7
76-2020-02-04-013 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-15 BP 2020 (1 page)	Page 10
76-2020-02-04-019 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-21 AUTORISATION SIGNATURE DE BAUX PAR L ORDONNATEUR (1 page)	Page 12
76-2020-02-04-009 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE (18 pages)	Page 14
76-2020-02-04-021 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - M4 - BP 2020 (40 pages)	Page 33
76-2020-02-04-015 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 -2019-17 AUTORISATION VERSEMENT ACOMPTE AUX SALARIES (1 page)	Page 74
76-2020-02-04-018 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 -2019-20 ORDRE DE MISSION PERMANENT DES CADRES DIRIGEANTS (1 page)	Page 76
76-2020-02-04-020 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 -M4 - DM N°2 -ANNEE 2019 (36 pages)	Page 78
76-2020-02-04-016 - LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 2019-18 NOMINATION NOUVEL AGENT COMPTABLE (1 page)	Page 115
76-2020-02-04-011 - LE VOLCAN - CA 19.11.19 - 2019-13 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 (1 page)	Page 117
76-2020-02-04-014 - LE VOLCAN C.A. 19.11.19 2019-16 TARIF BILLETTERIE AD HOC (1 page)	Page 119
76-2020-02-04-008 - LE VOLCAN C.A. 19.11.19 ORDRE DU JOUR (1 page)	Page 121

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-017

**LE VOLCAN - C.A 19.11.19 - 2019-19 PARTENARIAT
PRESSE ET PLACES GRATUITES**

LE VOLCAN - C.A 19.11.19 - 2019-19 PARTENARIAT PRESSE ET PLACES GRATUITES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN
Séance du 19 Novembre 2019

N°2019.19 : EPCC LE VOLCAN – Partenariat Presse et places gratuites

- Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.

Le coût des insertions dans les médias (presse, web, radio etc.) mobilise un budget financier conséquent pour l'EPCC Le Volcan.

Celui-ci peut être pondéré par des partenariats avec les médias sous forme d'échange de visibilité (insert dans la presse, sur les sites internet, annonces radio etc.) contre des places gratuites.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser ce type de partenariat à l'EPCC Le Volcan selon les conditions suivantes :

- Validation de l'opération de partenariat par l'Ordonnateur ou son délégué.
- 4 à 6 places de spectacle offertes pour chaque opération de partenariat validée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider l'engagement de partenariats médiatiques, tels que définis en préambule de la présente délibération, sur la base de 4 à 6 places gratuites, après accord de l'Ordonnateur ou de son délégué.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-010

**LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-12 APPROBATION
DES COMPTES FINANCIERS ET DU RESULTAT 2018**

*LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-12 APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS ET DU
RESULTAT 2018*

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle
Le VOLCAN
Séance du 19 novembre 2019

N°2019.12 : EPCC LE VOLCAN : Approbation des comptes financiers et du résultat 2018

- Conformément aux statuts de l'EPCC Le Volcan, le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur les comptes de l'exercice 2018 et l'affectation de son résultat.
- Une erreur de paramétrage du logiciel CPWIN, faisait apparaître un solde d'exécution de la section investissement de 4 976.67 € (CA du 10 avril 2019) au lieu de 5 586.97 € (+610.00 € d'écart), contraignant l'EPCC à modifier le résultat
- Après avoir pris connaissance des comptes de gestion et des comptes administratifs, il est proposé, au Conseil d'Administration de l'EPCC le Volcan, la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

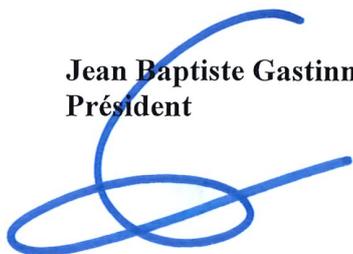
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- L'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 et d'approuver les résultats 2018 :
 - o Solde d'exécution 2018 en section d'investissement : 5 586.97 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-012

LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-14 DM N°2

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle
Le VOLCAN
Séance du 19 Novembre 2019

N°2019.14 : EPCC LE VOLCAN – Décision modificative n°2

- **Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.**

La décision modificative N°2 permet d'ajuster les différents chapitres non fongibles en vue de la clôture des comptes au 31 décembre 2019.

Absence de la vente du gradin (30 000 €) :

Chap 77	- 30 000 €
Chap 022	- 30 000 €

Remboursement du matériel volé (Iphone acquis en mai 2019 et caméscope en 2015)

Chap 791	2 000 €
Chap 675	2 000 €

Solde du chapitre 022 (dépenses imprévues) :

Chap. 022	- 32 500 €
-----------	------------

Réévaluation du chapitre 013 – Atténuation de charges (indemnités journalières, congé maternité, prise en charge Afdas) :

Chap. 013	40 000 €
-----------	----------

Abondement du chapitre 68 (Requalification de l'affectation du CET en dette à long terme et non en dette sociale à court terme) :

Chap. 68	17 000 €
----------	----------

Abondement du chapitre 011 :

Chap. 011	53 500 €
-----------	----------

Abondement du chapitre 65 :

Chap. 065	2 000 €
-----------	---------

Réduction du chapitre 012 et ventilation vers le 011 et le 67 (AMG Féchoz – litige 2018) :

Chap. 012	- 80 000 €
Chap. 011	69 000 €
Chap. 67	11 000 €

Abondement du chapitre 022 (dépenses imprévues)

Chap. 012	- 10 000 €
Chap. 22	10 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à a création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter, sur proposition du directeur, la décision modificative n° 2 du budget 2019 et la maquette budgétaire CPWIN afférente.**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-013

LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-15 BP 2020

LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-15 BP 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle
Le VOLCAN
Séance du 19 Novembre 2019

N°2019.15 : EPCC LE VOLCAN – BUDGET PRIMITIF 2020

- **Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.**

La maquette budgétaire annexée à la présente délibération fait apparaître un budget équilibré en charges et produits de 4 822 519.43 € pour la partie exploitation et 130 000 € pour la partie investissement, soit un total de 4 952 519.43 €.

Le total des dépenses réelles d'exploitation s'élève à 4 692 019.43 € et celles des dépenses d'ordre à 130 500 €. Pour le volet produit, les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 4 772 519.43 € et à 50 000 € pour les dépenses d'ordre d'exploitation.

Les dépenses d'investissement (équipement et financières) représentent 80 000 €, et celles d'ordre d'investissement de 50 000 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 130 000 € en recettes d'ordre d'investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider le Budget primitif 2020 de l'EPCC Le Volcan tel que présenté dans la maquette budgétaire annexée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-019

LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-21
AUTORISATION SIGNATURE DE BAUX PAR L
ORDONNATEUR

*LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - 2019-21 AUTORISATION SIGNATURE DE BAUX PAR L
ORDONNATEUR*

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN
Séance du 19 Novembre 2019

N°2019.21 : EPCC LE VOLCAN – Autorisation de signature de bail

- Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.

L'EPCC souhaite continuer son travail d'optimisation budgétaire sur l'accueil des compagnies artistiques invitées, en particulier sur les hébergements. Des opportunités de location d'appartements existent tout au long de la saison, et peuvent amener le Directeur à signer des baux à n'importe quel moment.

Il est donc demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur à signer ces baux dans le cadre d'hébergement des compagnies (diffusion, accueil résidence, etc.)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'entériner la signature de baux, tel que défini en préambule de la présente délibération, par l'Ordonnateur.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-009

**LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - COMPTE RENDU DE
LA SEANCE**

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE LE VOLCAN
 COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
 19 NOVEMBRE 2019**

Liste des présents

	Présent	Pouvoir	Excusé
ETAT			
M. Pierre-André DURAND représenté par Mme NICOLI		Jean Paul OLLIVIER	X
M. Julien DELOT	X		
Mme Diane DE RUGY			X
Mme Jean-Paul OLIVIER	X		
VILLE DU HAVRE			
M. Jean-Baptiste GASTINNE	X		
M André GACOUGNOLLE	X		
M. Patrick TEISSERE	X		
Mme THIBAUDEAU-RAINOT Florence			X
REGION NORMANDIE			
M. Hervé MORIN Ou son représentant Patrick GOMONT			X
PERSONNALITES QUALIFIEES			
Mme Stéphanie AUBIN			X
Mme Caroline LOZE		Agnès VIDAL	X
Madame Isabelle ROYER		Catherine DESORMIERE	X
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Mme Sabine LE BARBE	X		
Mme Agnès VIDAL	X		

Personnes invitées au Conseil :

- Jean-François Driant, directeur de l'EPCC
- Ludovic Becker, Administrateur général de l'EPCC
- Benoit Lemennais, Directeur des arts vivants et contemporains de la Ville du Havre
- Agnès Decour, Chargée de projet théâtre – Région Normandie

L'article 7 des statuts de l'EPCC fixe le quorum du Conseil d'Administration à 7 membres présents.
 8 membres étant présents avec 3 pouvoirs supplémentaires (1 membre ne peut recevoir qu'un unique pouvoir), le quorum est atteint.

Membres absents excusés :

- Mme **Vanina NICOLI**, Sous-préfète du Havre
- Mme **Diane de RUGY**, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles, DRAC Normandie
- Mme **Florence Thibaudeau-Rainot**, Elue municipale
- Mr **Patrick GOMONT**, Vice-président de la Région Normandie
- Mme **Isabelle ROYER**, Personnalité qualifiée
- Mme **Stéphanie AUBIN**, Personnalité qualifiée
- Mme **Caroline LOZE**, Personnalité qualifiée

Jean Baptiste Gastinne salue l'arrivée de deux nouveaux administrateurs :

- Mme Florence Thibaudeau-Rainot, Elue municipale
- M Julien DELOT, nouveau conseiller DRAC Normandie

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 2 juillet 2019
--

Jean Baptiste Gastinne demande aux administrateurs s'ils ont des remarques ou des corrections à apporter au compte rendu du précédent conseil d'administration.

Le procès verbal du conseil d'administration du 2 juillet 2019 est voté et validé à l'unanimité.

Délibération n°2019-12 : Comptes financiers 2018

Ludovic Becker indique que L'EPCC loue des appartements dans le cadre des accueils divers, et verse une caution. La restitution de la caution (compte 275 – 610 € HT) de l'appartement sis rue Faidherbe, bien que comptabilisée dans le logiciel CPWIN, n'était pas paramétré au moment du transfert en comptabilité M4, faisant apparaître un solde d'exécution d'investissement erroné : 4 976.67 € au lieu de 5 586.97 €. Il est donc demandé aux membres du Conseil d'administration de valider le solde d'exécution 2018 de 5 586.97 €

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs et le résultat 2018 suivant :

- **Solde d'exécution 2018 en section d'investissement : 5 586.97 €**

Délibération N°2019.13 : EPCC LE VOLCAN : Affectation du résultat 2018

Ludovic Becker informe qu'en complément de la délibération précédente, la comptabilité M4 contraint les établissements publics à affecter leur plus value de vente des matériels immobilisés sur un compte de réserve (1064) au moment de l'affectation du résultat, à la clôture de l'exercice. Ces affectations n'ont pas été effectuées sur les années 2017 (8 333.33 €) & 2018 (1 082.85 €), contraignant l'EPCC à modifier l'affectation du résultat 2018.

- L'affectation du résultat 2018 aux comptes 2019 est le suivant :

R 002		308 743.83 €
1064 (réserve réglementée)	9 416.18 €	
Chap 011	140 000.00 €	
Chap 012	140 000.00 €	
Chap 065	19 327.65 €	
R 001		122 401.63 €
20 Reste à réaliser	4 900.00 €	
21 Reste à réaliser	83 819.58 €	
20	16 841.02 €	
21	16 841.03 €	

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité l'annulation de l'affectation de résultat 2018 votée lors du conseil d'administration d'avril 2019 et valident l'affectation du résultat 2018 aux comptes 2019.

N°2019.14 : EPCC LE VOLCAN – Décision modificative

Ludovic Becker propose une lecture chronologique de la décision modificative, qui permet d'engager les derniers ajustements avant la clôture des comptes 2019.

Annulation de la vente du gradin (30 000 €) sur l'année 2019 :

Chap 77	- 30 000 €
Chap 022	- 30 000 €

Remboursement du matériel volé en août 2019 (Iphone acquis en mai 2019 et caméscope en 2015)

Chap 791	2 000 €
Chap 675	2 000 €

Solde du chapitre 022 (dépenses imprévues) :

Chap. 022	- 32 500 €
-----------	------------

Réévaluation du chapitre 013 – Atténuation de charges (indemnités journalières, congé maternité, prise en charge Afdas) :

Chap. 013	40 000 €
-----------	----------

Abondement du chapitre 68 (Requalification de l'affectation du CET en dette à long terme et non en dette sociale à court terme) :

Chap. 68	17 000 €
----------	----------

Abondement du chapitre 011 :

Chap. 011	53 500 €
-----------	----------

Abondement du chapitre 65 :

Chap. 065	2 000 €
-----------	---------

Réduction du chapitre 012 et ventilation vers le 011 et le 67 (AMG Féchoz – litige 2018 en cours de règlement) :

Chap. 012	- 80 000 €
Chap. 011	69 000 €
Chap. 67	11 000 €
Chap. 012	- 10 000 €
Chap. 22	10 000 €

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité la décision modificative proposée dans la présente délibération.

Ludovic Becker propose ensuite une lecture synthétique de la décision modificative au travers des budgets artistiques et de fonctionnement, et prenant en compte les corrections d'affectation de résultat et la décision modificative :

CHARGES

CHAPITRE	LIBELLES	DM 2 CA 19 NOV 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL :	2 775 500 €
	ARTISTIQUE	2 125 500 €
	<i>dont total saison</i>	
	<i>dont Volcan Junior</i>	
	<i>dont total Adhoc</i>	1 625 500 €
	<i>dont total Musique Musique</i>	
	<i>dont coproduction & coproduction déléguée</i>	500 000 €
	STRUCTURE	650 000 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES :	2 262 000 €
	<i>dont artistique</i>	300 000 €
	<i>dont structure personnel permanent</i>	1 825 264 €
	<i>dont autres personnels (CDD)</i>	136 736 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES :	113 791 €
TOTAL BUDGET OPERATIONNEL		5 151 291 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 000 €
68	DOTATION AUX PROVISIONS	17 000 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	9 416 €
042	OP. ORDRE ENTRE LES SECTIONS	342 000 €
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000 €
TOTAL BUDGET AUTRE BUDGET OPERATIONNEL		401 416 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		5 552 707 €

PRODUITS

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019 VOTE DU CA NOV 2018
013	ATTENUATION DE CHARGES	45 000 €
70	SERVICES	739 500 €
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 068 863 €
	VILLE DU HAVRE	1 600 988 €
	ETAT	1 635 375 €
	REGION	399 000 €
	DEPARTEMENT	332 500 €
	SUBVENTION AFFECTEES	41 000 €
	MECENAT	60 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 €
76	PRODUITS FINANCIERS	
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	138 500 €
	QUOTE-PARTS DE SUBV.	
042-777	D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU RESULTAT	220 000 €
042-78	REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATION D'IMMO.	
78	REPRISE DE PROVISION	30 000 €
79	TRANSFERT DE CHARGES	2 000 €
R002	RESULTAT REPORTE	308 744 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		5 552 707 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		

BUDGET OPERATIONNEL	5 151 291 €
ARTISTIQUE	2 539 291 €
RATIO	49,29%
STRUCTURE	2 612 000 €
RATIO	50,71%

Ludovic Becker rappelle que le quasi équilibre entre le budget artistique (49.29%) et le budget de structure (50.71%) reste un objectif de l'EPCC, mais que seuls les comptes définitifs au 31 décembre permettront de confirmer ce ratio.

N°2019.16 : EPCC LE VOLCAN – Budget primitif 2020

Ludovic Becker propose la présentation du budget primitif comme suit :

Analyse budgétaire – M4

Le budget primitif s'élève en 2020 à 4 952 519.43 €, scindé en 4 822 519.43 € pour la partie fonctionnement (structure et activités artistiques et culturelles) et 130 000 € pour la partie investissement.

Budget de fonctionnement :

Les dépenses de gestion courante (chapitre 011-012-65) s'élèvent à 4 681 019.43 €, en très légère diminution par rapport au BP 2019 (-0.008%).

Parmi les variations importantes, et en vue du soixantième anniversaire de l'EPCC, le budget communication s'élève à 144 915 €, prenant en compte l'engagement d'un.e attaché.e de presse.

La diminution du chapitre 012 (-77 161 €) prend en compte plusieurs paramètres, avec d'un côté la refonte de l'organigramme technique dont les départs ont été compensés par des promotions internes, et également par la diminution des spectacles du Volcan en tournée.

DEPENSES D' EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 375 000,00		2 434 375,63	2 434 375,63	2 434 375,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 250 000,00		2 172 839,95	2 172 839,95	2 172 839,95
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	92 463,00		73 803,85	73 803,85	73 803,85
Total des dépenses de gestion courante		4 717 463,00		4 681 019,43	4 681 019,43	4 681 019,43
66	Charges financières	2 000,00				
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(4)			5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 729 463,00		4 692 519,43	4 692 519,43	4 692 519,43
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL		5 069 463,00		4 822 519,43	4 822 519,43	4 822 519,43
						+
						D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
						=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						4 822 519,43

Les recettes de gestion courante (chapitre 013-70 à 75) s'élèvent à 4 755 499.43 € contre 4 809 463 € en 2019. Cette diminution est essentiellement liée aux ventes de produits (70), et plus précisément aux recettes de coréalisation qui seront peu importantes en 2020 (4 500 € en 2020 vs 35 000 € en 2019). Au chapitre des financements (74), l'estimation financière est quasi constante (+1 051.33 €), l'absence de festival Ad Hoc et des financements afférents étant compensée par la hausse de la contribution de la Région (+30 000 €).

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	5 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	735 500,00		673 585,10	673 585,10	673 585,10
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	4 068 863,00		4 069 914,33	4 069 914,33	4 069 914,33
75	Autres produits de gestion courante	100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 809 463,00		4 755 499,43	4 755 499,43	4 755 499,43
76	Produits financiers			20,00	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)	30 000,00				
Total des recettes réelles d'exploitation		4 849 463,00		4 772 519,43	4 772 519,43	4 772 519,43
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	220 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (7)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		220 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL		5 069 463,00		4 822 519,43	4 822 519,43	4 822 519,43

Budget investissement :

Le budget investissement s'élève à 130 000 € contre 340 000 € en 2019.

Cette variation s'explique pour l'essentiel par le cycle des dotations aux amortissements, dont une partie arrive à expiration suite à la rénovation de 2015.

Une ligne de crédit de 10 000 € est dédiée aux investissements informatiques du Volcan, pour le renouvellement des PC et des serveurs.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	99 000,00		67 000,00	67 000,00	67 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	119 000,00		79 000,00	79 000,00	79 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissem	120 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	220 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissem	220 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	TOTAL	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissem					
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissem	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
	TOTAL	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00

Analyse de gestion – Charges artistiques / charges de structures :

BUDGET PRIMITIF 2020				
CHARGES				
CHAPITRE	LIBELLES	BP 2018 VOTE DU CA DEC. 17	BP 2019 VOTE DU CA NOV 2018	BP 2020 15 NOV 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL :	2 390 000 €	2 405 000 €	2 639 635 €
	<i>ARTISTIQUE</i>	<i>1 640 000 €</i>	<i>1 710 000 €</i>	<i>1 926 415 €</i>
	<i>dont total saison</i>	<i>1 640 000 €</i>	<i>802 000 €</i>	<i>1 172 515 €</i>
	<i>dont Volcan Junior</i>		<i>148 000 €</i>	<i>165 678 €</i>
	<i>dont total Adhoc</i>		<i>210 000 €</i>	
	<i>dont total Musique Musique</i>		<i>50 000 €</i>	<i>98 221 €</i>
	<i>dont coproduction & coproduction déléguée</i>		<i>500 000 €</i>	<i>490 000 €</i>
	STRUCTURE	750 000 €	695 000 €	713 220 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES :	2 244 140 €	2 250 000 €	1 967 580 €
	<i>dont artistique</i>	<i>394 140 €</i>	<i>400 000 €</i>	<i>190 610 €</i>
	<i>dont structure personnel permanent</i>	<i>1 850 000 €</i>	<i>1 668 500 €</i>	<i>1 740 500 €</i>
	<i>dont autres personnels (CDD)</i>		<i>181 500 €</i>	<i>36 470 €</i>
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES :	90 860 €	92 463 €	73 804 €
TOTAL BUDGET OPERATIONNEL		4 725 000 €	4 747 463 €	4 681 019 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 000 €	2 000 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000 €	10 000 €	6 000 €
042-675	SORTIE IMMO. NON TOTALEMENT AMORTIES			
042-68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	340 000 €	340 000 €	130 500 €
68	DEPRECIATION			5 000 €
	DOTATION AUX PROVISIONS	30 000 €	30 000 €	
TOTAL BUDGET AUTRE BUDGET OPERATIONNEL		5 075 000 €	382 000 €	141 500 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		5 107 000 €	5 129 463 €	4 822 519 €

La part du budget artistique s'élève à 2 190 829 €, soit à peu près l'équivalence du BP 2019 : 2 202 463 €, avec une variation importante quant à sa structuration, avec l'absence d'une édition du festival Ad Hoc. Cela permet une montée en puissance de la saison et du festival Musique Musiques, et un maintien de l'enveloppe des coproductions (-10 000 € par rapport à 2019).

Les charges de structure gardent une progression limitée (+2.62%).

Les charges de personnel de la structure représentent un budget global de 1 776 970 € contre 1 850 000 € (-3.94%). Cette diminution s'explique par un départ à la retraite et une démission, avec pour chacun une ancienneté importante, ainsi qu'une refonte de l'organigramme technique.

La très forte baisse des charges de personnel « artistique » est due à la diminution des spectacles en tournée en qualité de producteur délégué. Les 190 610 € représentent pour l'essentiel la masse salariale des intermittents techniques.

PRODUITS

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2018 VOTE DU CA DEC. 17	BP 2019 VOTE DU CA NOV 2018	BP 2020 NOV 2019
013	ATTENUATION DE CHARGES	70 000 €	5 000 €	10 000 €
70	SERVICES	812 949 €	830 500 €	673 585 €
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	3 928 039 €	4 033 863 €	4 069 914 €
	VILLE DU HAVRE	1 568 059 €	1 600 988 €	1 600 988 €
	ETAT	1 601 738 €	1 635 375 €	1 635 375 €
	REGION	361 410 €	399 000 €	399 000 €
	DEPARTEMENT	325 661 €	332 500 €	332 500 €
	SUBVENTION AFFECTEES	71 170 €	66 000 €	53 051 €
	MECENAT			49 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 €	100 €	2 000 €
76	PRODUITS FINANCIERS			20 €
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000 €	10 000 €	17 000 €
	QUOTE-PARTS DE SUBV.			
042-777	D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU RESULTAT	220 000 €	220 000 €	50 000 €
042-78	REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATION D'IMMO.			
78	REPRISE DE PROVISION	65 912 €	30 000 €	
79	TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		5 107 000 €	5 129 463 €	4 822 519 €

RESULTAT DE L'EXERCICE				
------------------------	--	--	--	--

BUDGET OPERATIONNEL	4 725 000 €	4 747 463 €	4 681 019 €
ARTISTIQUE	2 125 000 €	2 202 463 €	2 190 829 €
RATIO	44,97%	46,39%	46,80%
STRUCTURE	2 600 000 €	2 545 000 €	2 490 190 €
RATIO	55,03%	53,61%	53,20%

Au chapitre 70, le chiffre d'affaires du Volcan est en diminution, pour cause d'absence de spectacles en tournée, et d'une réduction des coréalizations liées au festival Ad Hoc. Par ailleurs, la billetterie a connu un trou d'air sur le premier semestre 2019, qui semble se combler maintenant. Néanmoins, nous avons posé une estimation plus basse sur le BP 2020 : 510 000 € au lieu de 535 000 € en 2019.

En fonction des perspectives en début d'année, cette estimation pourra être revue à la hausse lors du budget supplémentaire d'avril.

Enfin, le mécénat, initialement rattaché au chapitre 70 dans les précédents BP, a une affectation comptable au chapitre 74, ce qui pondère aussi cette baisse.

Au chapitre des contributions (chapitre 74), il est à noter la hausse des financements de la Région, portés à 399 000 € depuis la négociation du Contrat pluriannuel d'objectifs. Toutefois, l'absence du Festival Ad Hoc réduit d'autant le montant des subventions fléchées.

Enfin l'affectation du mécénat dans ce chapitre fournit une hausse des subventions en trompe l'œil.

Le BP maintient une part artistique étale à 46%-47% du budget global. Cet objectif s'appuie sur plusieurs arbitrages pris en 2019 qui devraient avoir un impact significatif sur 2020 : refonte de

l'organigramme technique, renégociation à la baisse de certaines prestations (assurances, abonnements etc.). Néanmoins, cette vigilance sur les coûts ne pourra pas compenser indéfiniment le coût de la vie, ni l'éventail toujours plus large des missions demandées à la Scène nationale (politique tarifaire, politique des territoires, politique des publics etc.).

Julien Delot souhaite avoir des précisions au sujet de la diminution des productions déléguées. Jean François Driant rappelle, que les configurations des deux salles réduisent considérablement les possibilités de création, avec d'un côté une Grande salle induisant des productions conséquentes, et donc des modèles économiques difficilement compatibles avec l'activité et les budgets actuels du Volcan, et de l'autre une Petite salle dont les caractéristiques techniques, peu adaptées (ouverture, hauteur sous gril etc.), handicapent les créations de spectacle. Il souligne que les productions déléguées encore en cours remontent pour certaines au Volcan maritime qui proposait une configuration favorable, tant au niveau technique, qu'au niveau formats.

Les membres du conseil d'administration votent et valident à l'unanimité le Budget Primitif 2020 de l'EPCC Le Volcan.

N°2019.16 : EPCC LE VOLCAN – Tarif de billetterie AD HOC 2019

Jean François Driant informe que dans le cadre du Festival Ad Hoc, et de la programmation du concert ICI, l'EPCC Le Volcan souhaite proposer une tarification spécifique pour la vente d'un « Plateau apéro des marmots » à 6.00 € TTC.

Les membres du conseil d'administration votent et valident à l'unanimité la tarification de 6.00 € TTC pour la vente d'un "Plateau apéro des marmots".

N°2019.17 : EPCC LE VOLCAN – Autorisation de versement d'acompte par l'Ordonnateur aux salariés

Ludovic Becker rappelle que suite à l'audit de l'agente comptable en juin 2019, plusieurs préconisations sont apparues dans le rapport d'audit, dont certaines doivent être validées par le conseil d'administration.

L'article 3242-1 du Code du travail stipule qu' « un acompte correspondant, pour une quinzaine, à la moitié de la rémunération mensuelle, est versé au salarié qui en fait la demande ».

L'auditrice préconise l'accord du conseil d'administration pour que l'Ordonnateur puisse appliquer la loi.

Les membres du conseil d'administration votent et entérinent à l'unanimité la possibilité pour l'Ordonnateur d'octroyer des acomptes aux salariés de l'EPCC dans le respect de l'article 3242-1 du Code du travail.

N°2019.18 : EPCC LE VOLCAN – Nomination d'un nouvel agent comptable

Suite à l'audit de l'agente comptable en juin 2019, et sa double mission auprès de l'EPCC et du GIP de la ville du Havre, Mme Isabelle Meillerais a souhaité démissionner de ses fonctions au sein de l'EPCC. M Reynald Frémont est proposé pour sa succession par la Direction générale des finances publiques à partir de la mi-février 2020.

Les membres du conseil d'administration votent et valident à l'unanimité l'arrivée de M Reynal Frémont, nouvel agent comptable, à partir de la mi-février 2020.

N°2019.19 : EPCC LE VOLCAN – Places gratuites vs visibilité médiatique

Le coût des insertions dans les médias (presse, web, radio etc.) mobilise un budget financier conséquent pour l'EPCC Le Volcan. Celui-ci peut être pondéré par des partenariats avec les médias sous forme d'échange de visibilité (insert dans la presse, sur les sites internet, annonces radio etc.) contre des places gratuites.

Il est proposé au Conseil d'administration d'accorder ce type de partenariat à l'EPCC Le Volcan selon les conditions suivantes :

- Validation de l'opération de partenariat par l'Ordonnateur ou son délégué.
- 4 à 6 places de spectacle offertes pour chaque opération de partenariat validée.

Les membres du conseil d'administration votent et valident à l'unanimité la possibilité de proposer des places gratuites contre de la visibilité médiatique selon le protocole défini.

N°2019.20 : EPCC LE VOLCAN – Ordre de mission

Le Directeur et l'Administrateur général sont les deux cadres dirigeants (au sens de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles) de l'EPCC.

Ils sont amenés à se déplacer très fréquemment et à initier des réceptions pour la construction de la saison du Volcan et pour différentes réunions y compris dans les instances et réseaux nationaux et internationaux.

Les moyens de transport utilisés sont les véhicules de service, les taxis, les moyens de transport ferré (Carte Fréquence ou Carte Liberté) ou aériens et, à titre exceptionnel, leur véhicule personnel (dans ce dernier cas de figure, le remboursement des frais se fera sur la base du barème fiscal en vigueur). Dans ce contexte, il apparaît donc utile de leur attribuer des ordres de mission permanents d'une durée reconductible de douze mois.

Les membres du conseil d'administration votent et valident à l'unanimité les ordres de mission dans les conditions définies par la présente délibération.

N°2019.21 : EPCC LE VOLCAN – Location d'appartement

L'EPCC souhaite continuer à optimiser les coûts de l'accueil des compagnies, en particulier sur les hébergements. Des opportunités de location d'appartements existent tout au long de la saison, et

peuvent amener le Directeur à signer des baux à n'importe quel moment. Il est donc demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur à signer des baux dans le cadre d'hébergement des compagnies (diffusion, accueil résidence, etc.).

Les membres du conseil d'administration votent et valident à l'unanimité la possibilité pour le Directeur de signer des baux dans les conditions définies par la présente délibération.

POINTS D'INFORMATION

Jean Baptiste Gastinne souhaite informer les membres du conseil d'administration sur la création du second théâtre, qu'il sait attendu, et de préciser que la principale difficulté porte sur le lieu de son implantation. Plusieurs propositions ont été étudiées, néanmoins aucune n'a permis d'agrèger l'ensemble des contraintes techniques : taille de la salle, locaux administratifs, locaux techniques et de stockage etc.

André Gacougnolle confirme ce temps long de recherche d'implantation, et à ce jour sans succès, et également décorrélé dans l'immédiat des questions financières afférentes.

Jean Paul Ollivier rappelle la nouvelle mouture du contrat de plan Etat – Région, dont l'une des trois priorités sera la culture, ce qui constitue une opportunité.

Jean François Driant propose une présentation synthétique des deux saisons, en rappelant que le calendrier officiel demandé par les partenaires porte sur des années civiles.

Bilan synthétique de la saison 2018-2019

- **60 spectacles pour 228 représentations** (57 spectacles pour 230 représentations en 2017/2018) avec une programmation pluridisciplinaire : 22 spectacles de théâtre, 19 de musique, 11 de danse, 8 spectacles de cirque, magie, marionnette ou ciné-concert.
 - ✓ Dont **5 rendez-vous proposés au Fitz**, concert ou théâtre
 - ✓ Dont **11 spectacles pour 82 représentations** (11 pour 109 représentations en 2017/2018) dans la programmation **Volcan Junior**, avec 63 séances scolaires et 19 séances familiales
 - ✓ Dont **11 spectacles pour 59 représentations** pour la **deuxième édition du Ad Hoc Festival**, avec 33 séances scolaires et 26 séances familiales.

Edition spéciale grâce au Chapiteau Akoreacro (jauge 2 500 places)

7 villes (Epouville, Gonfreville l'Orcher, Harfleur, Le Havre, Manéglise, Montivilliers et Sainte Adresse) et la Communauté Urbaine, partenaires de l'événement.

- ✓ **1 nouveau temps fort MUSIQUE MUSIQUES** : 3 soirées, 4 concerts, 1 création, 2171 spectateurs ont vibré en découvrant les univers d'artistes guidés par le métissage
- ✓ **2 productions (Alexandre Haslé, *Le dictateur et le dictaphone* + Scorpène *Cancro-la*), 12 coproductions, 6 créations** (Alexandre Haslé, Scorpène, Bajour, Guillaume Vincent, Teatro delle Ariette, Collectif a.a.O) ont permis d'accompagner les créations des artistes cette saison
- ✓ 3 spectacles présentés avec le Théâtre des Bains Douches (Création de *Départs* de Bajour ; *Pourquoi pas !...* du Tof Théâtre dans le cadre du Ad Hoc Festival ; *Orphelins* du Collectif La Cohue)

- **49 418 places** sur la saison 18-19 pour une jauge de 55 517 places, soit **89% de taux de remplissage** des salles (**49 216 places pour la saison 2017/2018 avec un taux de remplissage de 90%**).
 - ✓ Dont **16 252 places réservées via nos formules** et **800 places avec le nouveau Carnet Oscar**, soit 45% des places sur les 37 757 places accessibles en formule & carnet sur la saison (52% pour la saison 2017/2018).
 - ✓ Dont **8 964 places sur la saison Volcan Junior** pour une jauge de 10 285 places, soit 87% de taux de remplissage des salles (8 888 places pour un remplissage de 91% en 2017/2018).
 - ✓ Dont **6 934 places lors du Ad Hoc Festival** pour une jauge de 7 344 places, soit 94% de taux de remplissage des salles (78% de remplissage la 1^{ère} édition)

Edition spéciale grâce au Chapiteau Akoreacro (jauge 2 500 places)

- ✓ Et aussi **une nouvelle politique tarifaire**, avec toujours des « formules » de fidélité - véritable appel à la gourmandise, un « carnet Oscar » à partager entre amis, un tarif « Toute première fois » pour accueillir les nouveaux spectateurs, un tarif encore plus accessible pour les -30 ans.
- **Journées Portes ouvertes** : 2 après-midis à l'occasion des journées du Patrimoine avec visites, ateliers, grand rendez-vous dans le Forum, pour plus de 500 personnes.
- **Des rendez-vous ouverts à tous les publics** : « Let's move! » spectacle participatif avec 60 amateurs, des montages ouverts, des week-ends de stage et des ateliers, des « Gouters philo » parents-enfants, « Ma journée au Volcan » pour les enfants.
- De nombreux **dispositifs d'éducation artistique** ont été mis en place dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités, permettant de sensibiliser les plus jeunes au spectacle vivant ; à citer notamment les options théâtre avec le lycée Porte Océane, les résidences jumelages avec le collège Henri Wallon, l'école Paul Langevin et autour du Ad Hoc Festival (3 écoles, 3 villes, 3 équipes artistiques).
- La poursuite du parcours **Mon année au Volcan** avec une classe de l'école Maréchal Joffre (quartier du Rond-Point).
- La poursuite du programme permettant **l'accessibilité des personnes en situation de handicap** avec une montée en puissance cette saison : quatre spectacles en audiodescription, une représentation en langue des signes, deux rencontres après spectacle traduites en LSF. **L'accompagnement des personnes les plus éloignées de la culture** avec des parcours de spectateurs inventés sur mesure avec les collectivités et les associations relais.
- **Douzième édition de l'Université populaire** avec 12 conférences, 6 ateliers, 1 table ronde, ainsi que 4 rencontres « aux arts, citoyens ! » organisées au Fitz.
- **Une nouvelle identité visuelle** développée avec l'agence Poste 4 (et déclinée sur 3 saisons). Mais aussi **un tout nouveau site internet** créé par l'agence Kernel. Cette nouvelle communication a été plébiscitée par le public et les artistes !

Point démarrage de saison 2019/2020

Déjà 11 spectacles et 35 représentations donnés

Création de **Alice de l'autre côté** – 3 représentations en grande salle – le spectacle part en tournée

Création de **Et la terre se transmet comme la langue** de Tortiller/Sanbar/Darwich en petite salle pour 4 représentations

Et, déjà 2 spectacles coproduit par le Volcan :

-**Encatation** de Johann Le Guillerm et Alexandre Gauthier pour 6 représentations

-**Exit** de la Cie Akté au TBD pour 5 représentations

...et puis l'émotion du concert de Bobby Mc Ferrin...

Les chiffres essentiels au 13/11 :

- Ventes **tout public**
= **29.727** billets vendus sur 42.253 (soit 70%)
 - Ventes **Volcan Junior** (ouverture de la billetterie le 14/09)
= **9019** billets vendus sur 10042 (soit 90%)
 - Ventes pour le **Ad Hoc Festival** (ouverture de la billetterie le 12/10)
= **4972** billets vendus sur 5736 (soit 87%)
- VENTES TOTALES : 43.718 billets vendus sur 58.031 (75%)**

Convention d'occupation du domaine public

Jean François Driant rappelle que la convention d'occupation du domaine public date du 3 décembre 2014, et intègre la possibilité d'une clause de revoyure permettant d'établir une répartition plus pertinente des responsabilités entre la ville du Havre et Le Volcan. Il informe le conseil d'administration de la réunion tenue le vendredi 8 novembre 2019 avec les services de la ville, amenant une solution équilibrée :

- L'EPCC garantit les maintenances et travaux des équipements avec une délégation budgétaire de la ville du Havre. Cette base de négociation doit être affinée rapidement, avec l'émission d'une nouvelle convention validée en début d'année 2020 et proposée au vote du conseil municipal début février.

A ce stade des discussions, il est impossible de proposer une délibération aux membres du conseil d'administration, mais ceux ci seront informés lors du prochain CA.

Jean Baptiste Gastinne confirme ce nouvel engagement partenarial, dont la finalité permettra une meilleure efficacité d'entretien du bâtiment.

Marché public – Mutuelle - soins de santé des salariés de l'EPCC

Ludovic Becker rappelle le calendrier du marché public, et la date limite de remise des offres fixée au 31 octobre 2019.

L'EPCC a reçu une seule offre d'Harmonie Mutuelle. L'impact financier en 2020 pour l'employeur reste quasi identique à l'offre en cours. La notation de l'offre d'Harmonie Mutuelle par le Cabinet Julien est de 98 sur 100.

Vente du fonds de commerce La Colombe – Espace Niemeyer par la société All in Bagels à la société STAD.

Jean François Driant informe les Administrateurs de la vente du fonds de commerce La Colombe et de la délibération 2015.13 permettant à l'Ordonnateur la signature de renouvellement de bail avec la Société STAD.

La vente effective se fera fin novembre début décembre.

En parallèle, Jean François Driant annonce qu'à l'issue de changement de gérance, la Ville du Havre reprendra en direct le bail commercial et sa gestion.

La Colombe entrant dans le périmètre de l'ERP du Volcan, l'EPCC contractualisera avec les nouveaux locataires sur les questions de sécurité (incendie & intrusion) et de la maintenance de ces matériels.

Avant de conclure, Jean François Driant souhaite savoir si le rythme semestriel des conseils d'administration (un en avril et un en novembre) convient à ses membres. Les membres du CA confirment que ce rythme est suffisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h55

Jean Baptiste Gastinne
Président



Annexe : Emargements & pouvoirs

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE LE VOLCAN
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2019

EMARGEMENT :			
	Signature	Pouvoir	Excusé
ETAT			
Mme BACCIO représentée par Mme NICOLI		M Jean-Paul OLLIVIER 	X
M. Jean-Paul OLLIVIER			
Mme Diane DE BUGY			X
M Julien DELOT			
VILLE DU HAVRE			
M. Jean Baptiste GASTINNE			
M. Andre GACOUIGNOLE			
M. Patrick TESSERE			
Mme Florence THIBAUDEAU-RANOT			
REGION NORMANDIE			
M Hervé MORIN ou son/la représentant(e) : M Patrick DOMONT			X
PERSONNALITES QUALIFIEES			
Mme Stéphanie ALBIN			X
Mme Caroline LOZE		Mme Agnès VIDAL	X
Mme Isabelle ROYER		Mme Catherine DESORMIERE	X
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Mme Sabine LI BARBE			
Mme Agnès VIDAL			

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-021

LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - M4 - BP 2020

LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 - M4 - BP 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro Siret	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
--------------	------------------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M.4 (1)

BUDGET A : EP

Budget Primitif

BUDGET : (2)

ANNEE

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

LE VOLCAN
Scène Nationale du Havre
E.P.C.C.
Espace Oscar-Niemeyer
B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 19 10 10
SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

2020

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) pour la section d'investissement.
 - (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) - de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) :

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement

(3) A compléter par un seul des choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent"

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 822 519,43	4 822 519,43
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 822 519,43	4 822 519,43

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	130 000,00	130 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		130 000,00	130 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 952 519,43	4 952 519,43
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 375 000,00		2 434 375,63	2 434 375,63	2 434 375,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 250 000,00		2 172 839,95	2 172 839,95	2 172 839,95
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	92 463,00		73 803,85	73 803,85	73 803,85
Total des dépenses de gestion courante		4 717 463,00		4 681 019,43	4 681 019,43	4 681 019,43
66	Charges financières	2 000,00				
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(4)			5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 729 463,00		4 692 519,43	4 692 519,43	4 692 519,43
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL		5 069 463,00		4 822 519,43	4 822 519,43	4 822 519,43

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 822 519,43

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	5 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	735 500,00		673 585,10	673 585,10	673 585,10
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	4 068 863,00		4 069 914,33	4 069 914,33	4 069 914,33
75	Autres produits de gestion courante	100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 809 463,00		4 755 499,43	4 755 499,43	4 755 499,43
76	Produits financiers			20,00	20,00	20,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)	30 000,00				
Total des recettes réelles d'exploitation		4 849 463,00		4 772 519,43	4 772 519,43	4 772 519,43
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	220 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		220 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL		5 069 463,00		4 822 519,43	4 822 519,43	4 822 519,43

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 822 519,43

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	80000
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf - Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	99 000,00		67 000,00	67 000,00	67 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	119 000,00		79 000,00	79 000,00	79 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	120 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	220 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	220 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	TOTAL	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

130 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
	TOTAL	340 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

130 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'investissement sur les dépenses réelles d'investissement qui viennent financer le remboursement

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

-80 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 434 375,63		2 434 375,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 172 839,95		2 172 839,95
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	73 803,85		73 803,85
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	6 500,00		6 500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciat° et aux prov°	5 000,00	130 000,00	135 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		4 692 519,43	130 000,00	4 822 519,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 822 519,43
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		50 000,00	50 000,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement		79 000,00	50 000,00	129 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	12 000,00		12 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	67 000,00		67 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		80 000,00	50 000,00	130 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 000,00
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	10 000,00		10 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	673 585,10		673 585,10
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	4 069 914,33		4 069 914,33
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00		2 000,00
76	Produits financiers	20,00		20,00
77	Produits exceptionnels	17 000,00	50 000,00	67 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total		4 772 519,43	50 000,00	4 822 519,43

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 822 519,43
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		130 000,00	130 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
Recettes d'investissement - Total			130 000,00	130 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 000,00
---	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chapre	Libellé (1)	Pour mémoire budget précedent	Proportions (3) nouvelles	Vote (4)
611 (1)	Charges à caractère général (6) (8)	2 372 000,00	2 444 319,43	2 444 319,43
603	ACHATS DE COURSOMMABLES STOCKES	1 487 991,60	1 341 419,33	1 341 419,33
604	ACHATS DE SERVICES	74 400,00	89 050,00	89 050,00
605	ACHATS MATERIELS, EQUIP'TRAVAUX	16 347,00	49 119,00	49 119,00
6063	FOURNITURES ENTRE & PET; ECP	6 000,00	9 400,00	9 400,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET INFORMATI	1 690,00	1 720,00	1 720,00
6065	LINGE VET. DE TRAVAIL	18 000,00	4 900,00	4 900,00
6066	Cadeaux			
60681	Cadeaux essence tourisme 40% EU 2019 80%			
60682	Cadeaux alcool tourisme 80% EN 2019			
60683	Cadeaux carburant tourisme 100%			
60684	autres fournitures			
607	AUTRES FOURNITURES	1 700,00	7 000,00	7 000,00
609	ACHATS DE MARCHANDISES	15 000,00		
611	SOUSTRATANCE GENERALE	17 250,00	17 500,00	17 500,00
612	CREDIT BAIL	219 283,44	237 520,00	237 520,00
613	LOCATIONS IMMOBILIERES	32 347,00	43 422,00	43 422,00
6133	CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE			
614	TRAV ENTREPRET. IMMOBILIER	12 072,00	14 002,00	14 002,00
615	MAINTENANCE	104 401,00	118 000,00	118 000,00
6156	PRIMES ASSURANCE	25 100,00	16 002,00	16 002,00
616	DIVERS	4 519,00	5 900,00	5 900,00
618	DIVERS	11 639,88	11 000,00	11 000,00
6225	INCIDENTES AU COPRAPHABLE & AUX REGISTREUR	17 300,00	15 000,00	15 000,00
623	INDICENTES AU COPRAPHABLE & AUX REGISTREUR	1,00	10,00	10,00
6238	Frais d'edition, impression			
6231	ANONCES & INSERTIONS	18 353,00	33 315,00	33 315,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	43 996,00	62 711,00	62 711,00
6237	PUBLICATIONS EN CO-EDITION			
6245	TRANSPORT DES DECORS	31 775,44	45 069,20	45 069,20
6247	TRANSPORT DE BIENS & TRANSPORT COLLECTIF	71 081,74	60 465,70	60 465,70
6248	TRANSPORTS DIVERS	100,00	300,00	300,00
6249	VOYAGES ET DEPLACEMENTS/DEFER/REPAS	48 037,00	58 345,80	58 345,80
62512	VOYAGES ET DEPLACEMENTS/DEFER/HOTELS	48 633,90	71 106,20	71 106,20
62561	MISSIONS/VOYAGES	4 251,00	13 216,00	13 216,00
62562	MISSIONS/BERGEMENTS	1 537,00	4 545,20	4 545,20
6259	RECEPTIONS	4 593,30	4 000,00	4 000,00
6261	APPROCHON. ET ROUJAGE	17 679,00	13 723,00	13 723,00
6262	RESEAUERS BARBERS	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6263	CONCOURS DIVERS	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6264	CONCOURS DIVERS	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6265	CONCOURS DIVERS	6 475,00	6 500,00	6 500,00
6266	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX			
6268	AUTRES PREST EXT DIVERSES			
63111	TAXE PROFESSIONNELLE			
63112	AUTRES TAXES			
6313	AUTRES IMPOTS LOCAUX	28 302,00	30 001,00	30 001,00
6314	IMPOTS D'ENREGISTREMENT			
6315	TAXE ADDITIONNELLE			
6317	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERS AS	7 215,90	10 660,00	10 660,00
632	Charges de personnel et frais assimilés	2 391 000,00	2 172 519,35	2 172 519,35
6321	Salaires	94 927,00	124 800,00	124 800,00
63211	VERSEMENT TRANSPORT			
6322	FNAL	12 000,00	6 500,00	6 500,00
6323	Participation à la formation			
6324	CENTRE DE GESTION CINPT	2 128 579,00	2 060 039,95	2 060 039,95
6411	TRAIEMENT PRINCIPAL	9 500,00	15 000,00	15 000,00
6412	CONGES PAVES			
6414	Indemnités et avantages divers			
6415	COTISATIONS URSSAF			
642	COTISATIONS MUTUELLE			
643	COTISATIONS CASSE RETRAITE ET PC			
6433	PRESTATIONS ASSISTENC			
6434	PRESTATIONS DIRECTES			
6436	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
6438	PRESTATIONS DIRECTES			
6441	Missions de l'Etat			
6442	Missions de l'Etat			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	4 000,00	4 500,00	4 500,00
649				
6494	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	Aides charges de gestion courante	92 453,00	73 803,85	73 803,85
6516	DROITS D'AUTREURS	92 453,00	73 803,85	73 803,85
653	CONSEILS ET ASSEMBLEES			
6541	REMBOURSEMENTS BULLETERIE	10,00		
6542	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			
6592				
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(9) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5)		4 177 483,00	4 691 019,43	4 691 019,43
(10) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7) + (8)				
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES		2 900,00		
AUTRES CHARGES FINANCIERES		2 000,00		
67	Charges exceptionnelles (9)	10 000,00		6 500,00
671	CHARGES EXCEPN. SUR OPER DE L'EXERCICE		1 500,00	1 500,00
673	Trais exceptionnels			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions (9) (9)		6 000,00	6 000,00
6815	Dotations provisions pr risque et charge		5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (9) (10)			
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES			
699	INTERCOMPTABILISATON FISCALE			
6991	Provisions Impôts (10)	4 179 483,00	4 692 519,43	4 692 519,43
6992				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = abctcd+e+f+g+h+i+j+k+l+m+n				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	340 000,00	130 000,00	130 000,00
675	Opérations d'ordre			
6811	Dotations amortissements chrg exploitation	340 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		340 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		340 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		5 069 463,00	4 822 519,43	4 822 519,43

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	
4 822 519,43	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges (5)	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	REMBOURSEMENTS/REMUNERATION DU PERSO	5 000,00	10 000,00	10 000,00
699	CREDIT IMPOTS APPRENTISSAGE			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	735 500,00	673 585,10	673 585,10
7041	RECETTES TRAVAUX COPRODUCTION	50 899,60	24 060,80	24 060,80
7061	RECETTE DE BILLETTERIE DE SPECTACLES	530 000,00	510 448,00	510 448,00
7062	RECETTES CESSION TOURNEE	4 600,40	25 376,30	25 376,30
7064	RECETTES EXPO*CONFERENCE ANIMA*	0,00	0,00	
7065	RECETTES COREALISATION	35 000,00	4 500,00	4 500,00
7074	VENTE DE PRODUITS BAR	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7075	VENTE DE PRODUITS LIBRAIRIE/CD	0,00	0,00	
7083	RECETTE LOCATIONS SALLE+PREST*ANNEXES	90 000,00	83 000,00	83 000,00
7084	MISE A DISPOSITIONS.PERS.FACT.	0,00		
7088	AUTRES PROD.D'ACTIV.ANNEXES	0,00	1 200,00	1 200,00
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation	4 068 863,00	4 069 914,33	4 069 914,33
746	MECENATS DONS & LEGS	60 000,00	49 000,00	49 000,00
7471	SUBVENTION ETAT	1 635 375,00	1 635 375,00	1 635 375,00
7472	SUBVENTION REGION	369 000,00	399 000,00	399 000,00
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT	332 500,00	332 500,00	332 500,00
7474	SUBVENTION DE LA COMMUNE	1 600 988,00	1 600 988,00	1 600 988,00
7475	SUBVENTION GROUPEMENT DE COMMUNES	0,00	0,00	
7478	SUBVENTION AUTRES EPL	6 000,00	5 250,00	5 250,00
7481	SUBVENTIONS SUR PROJETS ETAT	30 000,00	46 301,33	46 301,33
7482	SUBVENTIONS SUR PROJETS REGION	0,00	0,00	
7483	SUBVENTIONS SUR PROJETS DEPT	0,00	0,00	
7484	SUBVENTIONS SUR PROJETS COMMUNE	35 000,00	0,00	
7485	SUBVENTIONS SUR PROJETS GROUPEMENT DE COMMU	0,00	0,00	
7488	SUBVENTIONS SUR PROJETS AUTRE	0,00	1 500,00	1 500,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	2 000,00	2 000,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	100,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		4 809 463,00	4 755 499,43	4 755 499,43
76	Produits financiers (b)		20,00	20,00
764	REVENU DES VALEURS MOBILIERES		20,00	20,00
767	PRODUITS NETS CESSIONS VMP			
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	17 000,00	17 000,00
771	PRODUITS EXCEP GESTION DE L'EXERCICE	10 000,00	1 000,00	1 000,00
773	MDTS ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)			
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
775	CESSION DES ELEMENTS DE L'ACTIF		1 000,00	1 000,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EX.ANTERIEU		15 000,00	15 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)	30 000,00		
781	REPRISE SUR AMORT, DEPREC, PROV	30 000,00		
79	TRANSFERT DE CHARGES			
791	TRANSFERT DE CHARGES EXPL			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 849 463,00	4 772 519,43	4 772 519,43

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)	220 000,00	50 000,00	50 000,00
777	Opérations d'ordre	220 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Opérations d'ordre			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		220 000,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	5 069 463,00	4 822 519,43	4 822 519,43
--	--------------	--------------	--------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	
+	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 822 519,43

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	12 000,00	12 000,00
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	20 000,00	12 000,00	12 000,00
208	AUTRES IMMO. INCORPORELLES			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	99 000,00	67 000,00	67 000,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	99 000,00		
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART			
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.		67 000,00	67 000,00
2184	MOBILIER			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Opération d'équipement n° (5)			
Total des dépenses d'équipement		119 000,00	79 000,00	79 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
1311D	SUBV EQUIP ETAT			
1314D	SUBV EQUIP COMMUNES			
1318D	SUBV EQUIP AUTRES			
16	Emprunts et dettes assimilées			
1649	EMPRUNTS ETABLISSEMENT DE CREDIT EN EURO			
165D	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS DONNES			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
271	TITRES IMMOBILISES		1 000,00	1 000,00
275	DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00		
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		1 000,00	1 000,00	1 000,00

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	120 000,00	80 000,00	80 000,00
-----------------------------------	-------------------	------------------	------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (7) (8)</i>	220 000,00	50 000,00	50 000,00
139	Opérations d'ordre DEP	220 000,00	50 000,00	50 000,00
29	Opérations d'ordre DEP			
34	Opérations d'ordre DEP			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		220 000,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	340 000,00	130 000,00	130 000,00
---	------------	------------	------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
1311	SUBV EQUIP ETAT			
1312	SUBV EQUIP REGION			
1314	SUBV EQUIP COMMUNES			
1318	SUBV EQUIP AUTRES			
16	Emprunts et dettes assimilées			
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6), (7)</i>	340 000,00	130 000,00	130 000,00
20	Opérations d'ordres rec 20			
21	Opérations d'ordre REC			
28	Opérations d'ordre REC	340 000,00	130 000,00	130 000,00
29154	Provisions pour dépréciation des matériels techniques			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		340 000,00	130 000,00	130 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		340 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		340 000,00	130 000,00	130 000,00

RESTES A REALISER N-1 (9)			
+			
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			
R001	Etat SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE IN		
=			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			130 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)
LIBELLE :

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES			a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser une ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billet de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.4

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de l'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					0									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits					0									
1641 Emprunts en euros (total)					0									
1643 Emprunts en devises (total)					0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)					0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)					0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)					0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)					0									
1681 Autres emprunts (total)					0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0									
1687 Autres dettes					0									
Total général					0									

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après la couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		0		0					0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits		0		0					0	0	0	0
1641 Emprunts en euros (total)		0		0					0	0	0	0
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)		0		0					0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)		0		0					0	0	0	0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0		0					0	0	0	0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0					0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)		0		0					0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0					0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0					0	0	0	0
1687 Autres dettes		0		0					0	0	0	0
Total général		0		0					0	0	0	0

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N	Type d'indices(4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû.
Echange de taux, taux variable simple plafonnée (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0	0						0			0	0	0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0	0						0			0	0	0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0	0						0			0	0	0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0	0						0			0	0	0
Total général		0	0						0			0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zones euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	produits						
	% de l'encours						
	euros						
(F) Autres types de structures	produits						
	% de l'encours						
	euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles payées pour d'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0					0				0	0	0
Taux variable simple (total)		0					0				0	0	0
Taux complexe (total) (2)		0					0				0	0	0
Total		0					0				0	0	0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)		0					0		
Taux variable simple (total)		0					0		
Taux complexe (total) (2)		0					0		
Total		0					0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à finaliser la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0		0	0	0	0
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)	0		0	0	0	0
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)	0		0	0	0	0
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0		0	0	0	0

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B			I
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Dépôts et cautionnements reçus		
1681	Autres emprunts et dettes		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv invest transférées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice (I)	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	Total (II)
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a + b			
Ressources propres externes (a)			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds globalisés		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissements des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciation des stocks et en cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation (k)		

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	Total IV
Total des ressources propres disponibles			0		

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV - II (6) 0

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire Réalizations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)	0	0	0	0
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)	0	0	0	0

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0											0	0
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0											0	0
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social					0	0											0	0
Total général					0	0											0	0

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	#DIV/0!
---	-------------	----------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1-3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0	0	0
8018 Autres engagements donnés					0	0	0
Au profit d'organismes publics					0	0	0
Au profit d'organismes privés					0	0	0
TOTAL					0	0	0

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0	0	0
8028 Autres engagements reçus					0	0	0
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0	0	0
Engagements reçus des entreprises					0	0	0
TOTAL					0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.1
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT 89500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalant temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 0,8 = 0,64).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice (B)	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.
(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle) :
(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-1* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.
A : autres (préciser).
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
 VOTES : Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation :

Présenté par le président du Conseil d'administration,

A le

Le président,

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session

A le



Les membres du conseil d'administration

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
 A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-015

**LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 -2019-17 AUTORISATION
VERSEMENT ACOMPTES AUX SALARIES**

*LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 -2019-17 AUTORISATION VERSEMENT ACOMPTES AUX
SALARIES*

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle
Le VOLCAN
Séance du 19 Novembre 2019

N°2019.17 : EPCC LE VOLCAN – Autorisation de versement d'acomptes par l'Ordonnateur aux salariés

- Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.

L'article 3242-1 du code du travail stipule qu' « *un acompte correspondant, pour une quinzaine, à la moitié de la rémunération mensuelle, est versé au salarié qui en fait la demande* ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à a création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'entériner l'autorisation pour l'Ordonnateur d'accepter et de verser des acomptes aux salariés en faisant la demande, comme stipulé dans l'article 3242-1 du code du travail.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-018

**LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 -2019-20 ORDRE DE
MISSION PERMANENT DES CADRES DIRIGEANTS**

*LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 -2019-20 ORDRE DE MISSION PERMANENT DES CADRES
DIRIGEANTS*

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN
Séance du 19 Novembre 2019

N°2019.20 : EPCC LE VOLCAN – Ordre de mission permanent des cadres dirigeants

- **Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.**

Le directeur et l'administrateur général sont les deux cadres dirigeants (au sens de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles) de l'EPCC.

Ils sont amenés à se déplacer très fréquemment et à initier des réceptions pour la construction de la saison du Volcan et pour différentes réunions y compris dans les instances et réseaux nationaux et internationaux.

Les moyens de transport utilisés sont les véhicules de service, les taxis, les moyens de transport ferré (Carte Fréquence ou Carte Liberté) ou aériens et, à titre exceptionnel, leur véhicule personnel (dans ce dernier cas de figure, le remboursement des frais se fera sur la base du barème fiscal en vigueur). Dans ce contexte, il apparaît donc utile de leur attribuer des ordres de mission permanents d'une durée reconductible de douze mois.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

-de renouveler au Directeur Jean François Driant un ordre de mission permanent pour une durée d'un an afin de lui permettre d'effectuer tout déplacement (en France Métropolitaine et à l'Etranger) pour toutes missions liées à l'activité de l'EPCC. Il pourra, dans ce cadre, utiliser les moyens de transports les plus appropriés à ces déplacements et bénéficier d'un coupon SNCF Fréquence ou Liberté 2^{ème} classe France entière.

-d'attribuer à l'Administrateur Général, Ludovic Becker, un ordre de mission permanent pour une durée d'un an afin de lui permettre d'effectuer tout déplacement (en France Métropolitaine et à l'Etranger) pour toutes missions liées à l'activité de l'EPCC. Il pourra, dans ce cadre, utiliser les moyens de transports les plus appropriés à ces déplacements et bénéficier d'un coupon SNCF Fréquence ou Liberté 2^{ème} classe sur le parcours Paris-Le Havre.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-020

LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 -M4 - DM N°2 -ANNEE
2019

LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 -M4 - DM N°2 -ANNEE 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
--	-------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL BUDGET A : EPCC LE VOLCAN
--

M4 (1)

Décision modificative	(2)
------------------------------	------------

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

LE VOLCAN
Scène Nationale du Havre
E.P.C.C.
Espace Oscar-Niemeyer
B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 19 10 10
SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	53 500,00	53 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		53 500,00	53 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	19 442,36	18 832,36
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		610,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		19 442,36	19 442,36

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	72 942,36	72 942,36
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 663 000,00	112 500,00	112 500,00	2 775 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 342 000,00	-80 000,00	-80 000,00	2 262 000,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	112 463,00	1 327,65	1 327,65	113 790,65
Total des dépenses de gestion courante		5 117 463,00	33 827,65	33 827,65	5 151 290,65
66	Charges financières	2 000,00			2 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	11 000,00	11 000,00	21 000,00
68	Dotations aux provisions (4)		17 000,00	17 000,00	17 000,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés				
022	Dépenses imprévues	29 743,83	-19 743,83	-19 743,83	10 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 159 206,83	42 083,82	42 083,82	5 201 290,65
023	Virement à la section d'investissement (6)		9 416,18	9 416,18	9 416,18
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	340 000,00	2 000,00	2 000,00	342 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		340 000,00	11 416,18	11 416,18	351 416,18
TOTAL		5 499 206,83	53 500,00	53 500,00	5 552 706,83

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 552 706,83

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges	5 000,00	40 000,00	40 000,00	45 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	735 500,00	4 000,00	4 000,00	739 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	4 068 863,00			4 068 863,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00			100,00
Total des recettes de gestion courante		4 809 463,00	44 000,00	44 000,00	4 853 463,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	131 000,00	7 500,00	7 500,00	138 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)	30 000,00			30 000,00
79	Transfert de charges		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 970 463,00	53 500,00	53 500,00	5 023 963,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	220 000,00			220 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation		220 000,00			220 000,00
TOTAL		5 190 463,00	53 500,00	53 500,00	5 243 963,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 552 706,83

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	-177 327,65
--	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	41 436,02	305,00	305,00	41 741,02
21	Immobilisations corporelles	199 355,61	19 137,36	19 137,36	218 492,97
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		240 791,63	19 442,36	19 442,36	260 233,99
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	1 000,00			1 000,00
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		1 000,00			1 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)				
Total des dépenses réelles d'investissement		241 791,63	19 442,36	19 442,36	261 233,99
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	220 000,00			220 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		220 000,00			220 000,00
TOTAL		461 791,63	19 442,36	19 442,36	481 233,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	481 233,99
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)		9 416,18	9 416,18	9 416,18
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières			9 416,18	9 416,18	9 416,18
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement			9 416,18	9 416,18	9 416,18
021	Virement de la section de fonctionnement (6)		9 416,18	9 416,18	9 416,18
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	340 000,00			340 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		340 000,00	9 416,18	9 416,18	349 416,18
TOTAL		340 000,00	18 832,36	18 832,36	358 832,36

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	122 401,63
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	481 233,99
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

-10 026,18	-10026,18	-251 817,81
------------	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 775 500,00		2 775 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 262 000,00		2 262 000,00
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	113 790,65		113 790,65
66	Charges financières	2 000,00		2 000,00
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	2 000,00	23 000,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	17 000,00	340 000,00	357 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		9 416,18	9 416,18
Dépenses d'exploitation - Total		5 201 290,65	351 416,18	5 552 706,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 552 706,83
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		220 000,00	220 000,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)	41 741,02		41 741,02
21	Immobilisations corporelles (6)	218 492,97		218 492,97
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		261 233,99	220 000,00	481 233,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	481 233,99
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	45 000,00		45 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	739 500,00		739 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	4 068 863,00		4 068 863,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00		100,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	138 500,00	220 000,00	358 500,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	30 000,00		30 000,00
79	Transferts de charges	2 000,00		2 000,00
	Recettes d'exploitation - Total	5 023 963,00	220 000,00	5 243 963,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	308 743,83
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 552 706,83

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		340 000,00	340 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		9 416,18	9 416,18
	Recettes d'investissement - Total		349 416,18	349 416,18

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	122 401,63
+	AFFECTATION AU COMPTE 106	9 416,18
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	481 233,99

SECTION DEPLOIEMENT

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DEPLOIEMENT - DETAIL DES DEPENSES					III
Chap	Libellé (U)	Credits inscrits statut 04	Propositions modificat	Vote	Credits inscrits opération
010	DEPENSES LIQUIDEES GENERAL	3 651 290,26	113 230,26	113 230,26	3 715 520,52
501	ACHATS DE CONSUMABLES ET STOCKS				
504	ACHATS MATERIELS ET PREST SERVICES	1 728 808,84	-65 651,99	-65 651,99	1 631 157,85
505	ACHATS MATERIELS ET EQUIPEMENT				
506	FOURNITURES NON STOCKABLES	69 503,45	1 520,00	1 750,00	51 703,45
507	FOURNITURES STOCKABLES	4 542,00	4 542,00	4 542,00	4 542,00
508	FOURNITURES FINANCIERES ET FINANCIER	6 000,00	3 800,00	3 800,00	9 800,00
509	LOUAGE VEHICULES	1 060,00	760,00	760,00	1 820,00
5095	LOUAGE VEHICULES	1 060,00	3 200,00	3 200,00	21 200,00
5096	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 40% EN 2019 60				
50961	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 80% EN 2019				
50962	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 100% EN 2019				
50963	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 100% EN 2019				
50964	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 100% EN 2019				
50965	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 100% EN 2019				
50966	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 100% EN 2019				
50967	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 100% EN 2019				
50968	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 100% EN 2019				
50969	CHARGES ESSENCE TOUSREVUE 100% EN 2019				
5097	ACHATS DE MATERIELS	1 600,00	-692,04	-692,04	1 110,96
50971	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50972	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50973	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50974	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50975	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50976	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50977	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50978	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50979	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
5098	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50981	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50982	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50983	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50984	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50985	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50986	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50987	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50988	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50989	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
5099	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50991	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50992	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50993	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50994	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50995	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50996	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50997	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50998	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
50999	ACHATS DE MATERIELS	15 000,00			15 000,00
510	CHARGES DE PERSONNEL ET TRAVAILleur	2 342 000,00	-60 200,00	-60 200,00	2 281 800,00
511	TRAVAILleur	2 27 827,17	6 596,08	6 596,08	134 473,25
5111	TRAVAILleur				
5112	TRAVAILleur				
5113	TRAVAILleur				
5114	TRAVAILleur				
5115	TRAVAILleur				
5116	TRAVAILleur				
5117	TRAVAILleur				
5118	TRAVAILleur				
5119	TRAVAILleur				
512	TRAVAILleur				
5121	TRAVAILleur				
5122	TRAVAILleur				
5123	TRAVAILleur				
5124	TRAVAILleur				
5125	TRAVAILleur				
5126	TRAVAILleur				
5127	TRAVAILleur				
5128	TRAVAILleur				
5129	TRAVAILleur				
513	TRAVAILleur				
5131	TRAVAILleur				
5132	TRAVAILleur				
5133	TRAVAILleur				
5134	TRAVAILleur				
5135	TRAVAILleur				
5136	TRAVAILleur				
5137	TRAVAILleur				
5138	TRAVAILleur				
5139	TRAVAILleur				
514	TRAVAILleur				
5141	TRAVAILleur				
5142	TRAVAILleur				
5143	TRAVAILleur				
5144	TRAVAILleur				
5145	TRAVAILleur				
5146	TRAVAILleur				
5147	TRAVAILleur				
5148	TRAVAILleur				
5149	TRAVAILleur				
515	TRAVAILleur				
5151	TRAVAILleur				
5152	TRAVAILleur				
5153	TRAVAILleur				
5154	TRAVAILleur				
5155	TRAVAILleur				
5156	TRAVAILleur				
5157	TRAVAILleur				
5158	TRAVAILleur				
5159	TRAVAILleur				
516	TRAVAILleur				
5161	TRAVAILleur				
5162	TRAVAILleur				
5163	TRAVAILleur				
5164	TRAVAILleur				
5165	TRAVAILleur				
5166	TRAVAILleur				
5167	TRAVAILleur				
5168	TRAVAILleur				
5169	TRAVAILleur				
517	TRAVAILleur				
5171	TRAVAILleur				
5172	TRAVAILleur				
5173	TRAVAILleur				
5174	TRAVAILleur				
5175	TRAVAILleur				
5176	TRAVAILleur				
5177	TRAVAILleur				
5178	TRAVAILleur				
5179	TRAVAILleur				
518	TRAVAILleur				
5181	TRAVAILleur				
5182	TRAVAILleur				
5183	TRAVAILleur				
5184	TRAVAILleur				
5185	TRAVAILleur				
5186	TRAVAILleur				
5187	TRAVAILleur				
5188	TRAVAILleur				
5189	TRAVAILleur				
519	TRAVAILleur				
5191	TRAVAILleur				
5192	TRAVAILleur				
5193	TRAVAILleur				
5194	TRAVAILleur				
5195	TRAVAILleur				
5196	TRAVAILleur				
5197	TRAVAILleur				
5198	TRAVAILleur				
5199	TRAVAILleur				
520	TRAVAILleur				
5201	TRAVAILleur				
5202	TRAVAILleur				
5203	TRAVAILleur				
5204	TRAVAILleur				
5205	TRAVAILleur				
5206	TRAVAILleur				
5207	TRAVAILleur				
5208	TRAVAILleur				
5209	TRAVAILleur				
521	TRAVAILleur				
5211	TRAVAILleur				
5212	TRAVAILleur				
5213	TRAVAILleur				
5214	TRAVAILleur				
5215	TRAVAILleur				
5216	TRAVAILleur				
5217	TRAVAILleur				
5218	TRAVAILleur				
5219	TRAVAILleur				
522	TRAVAILleur				
5221	TRAVAILleur				
5222	TRAVAILleur				
5223	TRAVAILleur				
5224	TRAVAILleur				
5225	TRAVAILleur				
5226	TRAVAILleur				
5227	TRAVAILleur				
5228	TRAVAILleur				
5229	TRAVAILleur				
523	TRAVAILleur				
5231	TRAVAILleur				
5232	TRAVAILleur				
5233	TRAVAILleur				
5234	TRAVAILleur				
5235	TRAVAILleur				
5236	TRAVAILleur				
5237	TRAVAILleur				
5238	TRAVAILleur				
5239	TRAVAILleur				
524	TRAVAILleur				
5241	TRAVAILleur				
5242	TRAVAILleur				
5243	TRAVAILleur				
5244	TRAVAILleur				
5245	TRAVAILleur				
5246	TRAVAILleur				
5247	TRAVAILleur				
5248	TRAVAILleur				
5249	TRAVAILleur				
525	TRAVAILleur				
5251	TRAVAILleur				
5252	TRAVAILleur				
5253	TRAVAILleur				
5254	TRAVAILleur				
5255	TRAVAILleur				
5256	TRAVAILleur				
5257	TRAVAILleur				
5258	TRAVAILleur				
5259	TRAVAILleur				
526	TRAVAILleur				
5261	TRAVAILleur				
5262	TRAVAILleur				
5263	TRAVAILleur				
5264	TRAVAILleur				
5265	TRAVAILleur				
5266	TRAVAILleur				
5267	TRAVAILleur				
5268	TRAVAILleur				
5269	TRAVAILleur				
527	TRAVAILleur				
5271	TRAVAILleur				
5272	TRAVAILleur				
5273	TRAVAILleur				
5274	TRAVAILleur				
5275	TRAVAILleur				
5276	TRAVAILleur				
5277	TRAVAILleur				
5278	TRAVAILleur				
5279	TRAVAILleur				
528	TRAVAILleur				
5281	TRAVAILleur				
5282	TRAVAILleur				
5283	TRAVAILleur				
5284	TRAVAILleur				
5285	TRAVAILleur				
5286	TRAVAILleur				
5287	TRAVAILleur				
5288	TRAVAILleur				
5289	TRAVAILleur				
529	TRAVAILleur				

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote
023	Virement à la section d'investissement		9 416,18	9 416,18
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		9 416,18	9 416,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	340 000,00	2 000,00	2 000,00
675	Opérations d'ordre		2 000,00	2 000,00
6811	Dotations amortissements chrg exploitation	340 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		340 000,00	11 416,18	11 416,18
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		340 000,00	11 416,18	11 416,18
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		5 499 206,83	53 500,00	53 500,00

RESTES A REALISER N-1 (7)

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III
A1

Crédits ouverts après DM
9 416,18
9 416,18
342 000,00
2 000,00
340 000,00

351 416,18

351 416,18

5 552 706,83

+

+

=
5 552 706,83

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
013	Atténuation des charges (5)	5 000,00	40 000,00	40 000,00	45 000,00
6419	REBOURSEMENTS/REMUNERATION DU PERSO	5 000,00	40 000,00	40 000,00	45 000,00
699	CREDIT IMPOTS APPRENTISSAGE				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	735 500,00	4 000,00	4 000,00	739 500,00
7041	RECETTES TRAVAUX COPRODUCTION	50 899,60			50 899,60
7061	RECETTE DE BILLETTERIE DE SPECTACLES	530 000,00			530 000,00
7062	RECETTES CESSIION TOURNEE	4 600,40			4 600,40
7064	RECETTES EXPO*CONFERENCE ANIMA*				
7065	RECETTES COREALISATION	35 000,00			35 000,00
7074	VENTE DE PRODUITS BAR	25 000,00			25 000,00
7075	VENTE DE PRODUITS LIBRAIRIE/CD				
7083	RECETTE LOCATIONS SALLE+PREST*ANNEXES	90 000,00	4 000,00	4 000,00	94 000,00
7084	MISE A DISPOSITIONS.PERS.FACT.				
7088	AUTRES PROD.D'ACTIV.ANNEXES				
73	Produits issus de la fiscalité				
74	Subventions d'exploitation	4 068 863,00			4 068 863,00
746	MECENATS DONS & LEGS	60 000,00			60 000,00
7471	SUBVENTION ETAT	1 635 375,00			1 635 375,00
7472	SUBVENTION REGION	369 000,00			369 000,00
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT	332 500,00			332 500,00
7474	SUBVENTION DE LA COMMUNE	1 600 988,00			1 600 988,00
7475	SUBVENTION GROUPEMENT DE COMMUNES				
7478	SUBVENTIONS AUTRES	6 000,00			6 000,00
7481	SUBVENTIONS SUR PROJETS ETAT	30 000,00			30 000,00
7482	SUBVENTIONS SUR PROJETS REGION				
7483	SUBVENTIONS SUR PROJETS DEPT				
7484	SUBVENTIONS SUR PROJETS COMMUNE	35 000,00			35 000,00
7485	SUBVENTIONS SUR PROJETS GROUPEMENT DE COMMU				
7488	SUBVENTIONS SUR PROJETS AUTRE dont ATELIER PRAT				
75	Autres produits de gestion courante	100,00			100,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	100,00			100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES					
(a) = 013+70+73+74+75		4 809 463,00	44 000,00	44 000,00	4 853 463,00
76	Produits financiers (b)				
764	REVENU DES VALEURS MOBILIERES				
767	PRODUITS NETS CESSIIONS VMP				
77	Produits exceptionnels (c)	131 000,00	7 500,00	7 500,00	138 500,00
771	PRODUITS EXCEP GESTION DE L'EXERCICE	10 000,00			10 000,00
773	MDTS ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)				
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				
775	CESSION DES ELEMENTS DE L'ACTIF		7 500,00	7 500,00	7 500,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EX.ANTERIEUR	121 000,00			121 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)	30 000,00			30 000,00
781	REPRISE SUR AMORT, DEPREC, PROV	30 000,00			30 000,00
79	TRANSFERT DE CHARGES		2 000,00	2 000,00	2 000,00
791	TRANSFERT DE CHARGES EXPL		2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 970 463,00	53 500,00	53 500,00	5 023 963,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. 1 - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	220 000,00			220 000,00
777	Opérations d'ordre	220 000,00			220 000,00
78	Opérations d'ordre				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		220 000,00			220 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	5 190 463,00	53 500,00	53 500,00	5 243 963,00
---	--------------	-----------	-----------	--------------

+	RESTES A REALISER N-1 (7)		
---	----------------------------------	--	--

+	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)		308 743,83
---	--	--	------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 552 706,83
---	--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	41 436,02	305,00	305,00	41 741,02
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	41 436,02	305,00	305,00	41 741,02
208	AUTRES IMMO. INCORPORELLES				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	199 355,61	19 137,36	19 137,36	218 492,97
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	199 355,61	305,00	305,00	199 660,61
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART				
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.		9 416,18	9 416,18	9 416,18
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMAT.		9 416,18	9 416,18	9 416,18
2184	MOBILIER				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Total des opérations (5)				
Total des dépenses d'équipement		240 791,63	19 442,36	19 442,36	260 233,99

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
1311D	SUBV EQUIP ETAT				
1314D	SUBV EQUIP COMMUNES				
1318D	SUBV EQUIP AUTRES				
16	Emprunts et dettes assimilées				
1649	EMPRUNTS ETABLISSEMENT DE CREDIT EN EURO				
165D	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS DONNES				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	1 000,00			1 000,00
271	TITRES IMMOBILISES				
275	DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00			1 000,00
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		1 000,00			1 000,00

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES		241 791,63	19 442,36	19 442,36	261 233,99
-----------------------------------	--	-------------------	------------------	------------------	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	220 000,00			220 000,00
139	Opérations d'ordre DEP	220 000,00			220 000,00
29	Opérations d'ordre DEP				
34	Opérations d'ordre DEP				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		220 000,00			220 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	461 791,63	19 442,36	19 442,36	481 233,99
---	------------	-----------	-----------	------------

RESTES A REALISER N-1 (8)			+
----------------------------------	--	--	---

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			+
---	--	--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			=
			481 233,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la région applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement				
1311	SUBV EQUIP ETAT				
1312	SUBV EQUIP REGION				
1314	SUBV EQUIP COMMUNES				
1318	SUBV EQUIP AUTRES				
16	Emprunts et dettes assimilées				
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					

10	Dotations, fonds divers et réserves		9 416,18	9 416,18	9 416,18
106	RESERVES		9 416,18	9 416,18	9 416,18
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières			9 416,18	9 416,18	9 416,18

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES			9 416,18	9 416,18	9 416,18
-----------------------------------	--	--	-----------------	-----------------	-----------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation		9 416,18	9 416,18	9 416,18
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION		9 416,18	9 416,18	9 416,18
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	340 000,00			340 000,00
20	Opérations d'ordres rec 20				
21	Opérations d'ordre REC				
28	Opérations d'ordre REC	340 000,00			340 000,00
29154	Provisions pour dépréciation des matériels techniques				
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		340 000,00	9 416,18	9 416,18	349 416,18
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		340 000,00	9 416,18	9 416,18	349 416,18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		340 000,00	18 832,36	18 832,36	358 832,36

+				
RESTES A REALISER N-1 (8)				
+				
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			610,00	122 401,63
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				481 233,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A.1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A.1.2

A.1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Après des organisme de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Après des organisme de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A.1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.3

A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		en(7) intérêts	en capital	
TOTAL GENERAL																		
163 Emprunts obligataires																		
163 Emprunts obligataires (Total)																		
...																		
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																		
1641 Emprunts en euros (8)																		
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																		
16441 Opérations afférentes à l'emprunt						(9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus																		
Total des dépôts et cautionnements reçus																		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																		
168 Autres emprunts et dettes assimilées																		
1681 Autres emprunts																		
1682 Bons à moyen terme négociables																		
1687 Autres dettes																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) Reprendre la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.5

A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	(6) Taux actuariel	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		en(8) intérêts	en capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																		
Total des dépenses au c/ 166																		
Refinancement de la dette																		
...																		
...																		
...																		
Total des recettes au c/166																		
Refinancement de la dette																		
...																		
...																		
...																		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.6
CREDITS DE TRESORERIE	A1.7

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.
(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.
(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.
(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE LASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : Durée :	

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		
10	Reversement de dotations et fonds divers	
13	Remboursement de subventions	
26	Participations et créances rattachées	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
27	Autres immobilisations financières	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Dépenses imprévues	

Transferts entre sections = C+ D		
	Reprises sur autofinancement antérieur (C)	
15	Sur provisions pour risques et charges	
10	Sur apports, dotations et réserves	
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat	
.9	Sur provisions pour dépr. d.....	
	<i>Autres opérations</i>	
	Charges transférées (D) = E + F + G	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)	
	Production immobilisée (F)	
	Stocks et en-cours (G)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K		
Ressources propres externes (G)		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
Autres recettes financières (H)		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
Transferts entre sections (J)		
021	Virement de la section d'exploitation (k)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	
------	----------------------------------	--

R001	Excédent d'investissement reporté	
R1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001
Recette financières	(III) + R001+ R1064 + R1068
Solde des opérations financières	III-(I) (1)
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-D) (1)

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	D002 (5)			R002 (5)	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...					
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section d'exploitation	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D 001 (4)			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.2
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																	
Totaux pour les emprunts aurtés que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
TOTAL							

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV	IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2	ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N-1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N-1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
TECHNIQUE (2)				
SOCIALE (3)				
TOTAL GENERAL				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
TOTAL GENERAL			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière					

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

	<p>Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions</p>	
	Date de convocation :	
Présenté par le président du Conseil d'administration,		
A le	Le président,	
Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session		
A le	Les membres du conseil d'administration	
<p>Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le</p> <p style="text-align: right;">A, le</p>		
		

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-016

**LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 2019-18 NOMINATION
NOUVEL AGENT COMPTABLE**

LE VOLCAN - C.A. 19.11.19 2019-18 NOMINATION NOUVEL AGENT COMPTABLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle - Le VOLCAN
Séance du 19 Novembre 2019

N°2019.18 : EPCC LE VOLCAN – Nomination d'un nouvel agent comptable

- **Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.**

Les fonctions de comptable de l'EPCC sont assurées par un agent comptable nommé par Monsieur le Préfet sur proposition du CA du Volcan après avis du Directeur de Recette des Finances Territoriales. Madame Isabelle Meillerais, inspectrice des Finances Publiques, et par ailleurs agent comptable du GIP Un été au Havre, occupe cette fonction depuis le 1^{er} septembre 2016.

Après avis de Monsieur le Directeur de Recette des Finances Territoriales, Monsieur Reynald Frémont inspecteur des Finances Publiques au Havre, est proposé pour assurer les fonctions d'agent comptable de l'établissement en remplacement de Mme Meillerais, à compter de la mi-février 2020. Pour information les indemnités perçues par l'agent comptable de l'établissement s'élèvent à 901.64 € par mois sur douze mois.

- 50% de l'indemnité de caisse et de responsabilité, soit 100.33 € par mois
- 30% de l'indice brut 370 de l'indemnité pour rémunération de service, soit 801.31 € par mois.

Seule la CSG déductible et non déductible et la CRDS sont prélevées sur ce montant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De proposer la nomination de Monsieur Reynald Frémont en qualité d'agent comptable de l'EPCC à compter de la date effective de remise de service de Mme Isabelle Meillerais

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-011

LE VOLCAN - CA 19.11.19 - 2019-13 AFFECTATION
DU RESULTAT 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle
Le VOLCAN
Séance du 19 novembre 2019

N°2019.13 : EPCC LE VOLCAN : Affectation du résultat 2018

- Conformément aux statuts de l'EPCCC Le Volcan, le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur les comptes de l'exercice 2018 et l'affectation de son résultat.
- La comptabilité M4 contraint les établissements publics à affecter leur plus value de vente de matériel sur un compte de réserve (1064) au moment de l'affectation du résultat, à la clôture de l'exercice.
Ces affectations n'ont pas été effectuées sur les années 2017 (8 333.33 €) & 2018 (1 082.85 €), contraignant l'EPCC à modifier l'affectation du résultat 2018.
- Par ailleurs une erreur de paramétrage du logiciel CPWIN, faisait apparaître un solde d'exécution de la section investissement de 4 976.67 € (CA du 10 avril 2019) au lieu de 5 586.97 € (+610.00 € d'écart), contraignant l'EPCC à modifier l'affectation de résultat.
- Après avoir pris connaissance des comptes de gestion et des comptes administratifs, il est proposé, au Conseil d'Administration de l'EPCC le Volcan, la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- L'annulation de l'affectation de résultat 2018 votée lors du conseil d'administration d'avril 2019 et valide l'affectation du résultat 2018 aux comptes 2019, comme suit :

R 002		308 743.83 €
1064 (réserve réglementée)	9 416.18 €	
Chap 011	140 000.00 €	
Chap 012	140 000.00 €	
Chap 065	19 327.65 €	
R 001		122 401.63 €
20 Reste à réaliser	4 900.00 €	
21 Reste à réaliser	83 819.58 €	
20	16 841.02 €	
21	16 841.03 €	

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-014

LE VOLCAN C.A. 19.11.19 2019-16 TARIF
BILLETTERIE AD HOC

LE VOLCAN C.A. 19.11.19 2019-16 TARIF BILLETTERIE AD HOC

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle
Le VOLCAN
Séance du 19 Novembre 2019

N°2019.16 : EPCC LE VOLCAN – Tarif de billetterie AD HOC

- **Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Le Volcan, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et, notamment, sur le budget et ses modifications.**

Dans le cadre du Festival Ad Hoc, et de la programmation du concert ICI, l'EPCC Le Volcan souhaite proposer une tarification spécifique pour la vente d'un « Plateau apéro des marmots » à 6.00 € TTC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à a création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider la tarification de 6.00 € pour la vente du « Plateau apéro des marmots ».

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-02-04-008

LE VOLCAN C.A. 19.11.19 ORDRE DU JOUR

-Procès-Verbal du CA du 2 juillet 2019

DELIBERATIONS

- Délibération n°2019-12 – Comptes financiers 2018
- Délibération n° 2019-13 – Affectation du résultat 2018
- Délibération n° 2019-14 – Décision modificative 2019
- Délibération n° 2019-15 – Budget primitif 2020
- Délibération n° 2019-16 – Tarification Ad Hoc
- Délibération n° 2019-17 – Autorisation de versement d'acomptes aux salariés
- Délibération n° 2019-18 – Nomination d'un nouvel agent comptable
- Délibération n°2019.19 – Partenariat Presse et places gratuites
- Délibération n°2019.20 - Ordre de mission permanent des cadres dirigeants
- Délibération n°2019.21 – Autorisation de prise à bail

POINTS D'INFORMATION

- Point de bilan de la saison 18/19
- Point sur la saison en cours
- Convention d'occupation du domaine public

- **Marchés publics :**
 - Mutuelle

- **Autres informations :**
 - Vente du fonds de commerce La Colombe – Espace Niemeyer par la société All in Bagels à la société STAD.